

Thèmes	disposition	Entrée en vigueur	Codification nouvelle
Abus de faiblesse	Cet article définit les différents cas d'abus de faiblesse y compris les ventes faites sur les foires et salons.	19/03/2014	<a href="#">Art L. 122-9 Code de la Consommation</a>
Abus de faiblesse	La nullité contrat est acquise en cas d'abus de faiblesse, En outre les sanctions financières sont considérablement alourdies !	19/03/2014	<a href="#">Art L. 122-8 Code de la Consommation</a>
Affichage double prix	Affichage prix vente et prix d'usage selon liste à paraître	01/01/2015	non codifié
Arrhes	En cas d'exécution avec retard dans la livraison d'un bien ou la réalisation d'une prestation de service , le professionnel devra verser des intérêts au taux légal après un délai de trois mois jusqu'à livraison ou exécution du service, Toute somme versée est considérée comme des arrhes sauf stipulation contraire.	14/06/2014	<a href="#">Art L 131-1 du Code de la Consommation</a>
Assurance	Lors de la vente d'un bien avec contrat de prestation complémentaire, le vendeur a l'obligation d'informer sur ce contrat d'assurance. En cas de doublon, le consommateur a la possibilité d'annuler dans un délai de 14 jours calendaires,	19/03/2014	Article L. 112-10 code des assurances
Assurance	L'assureur a maintenant des impératifs de délai et de forme pour informer le consommateur, L'article précise aussi les conséquences de la résiliation. En cas de non respect, l'assuré peut résilier avec effet immédiat.	19/03/2014	<a href="#">Article L 113-15-1 code des assurances</a>
Assurance	motivation résiliation unilatérale par assureur	19/03/2014	<a href="#">Art L. 113-12-1 Code des Assurances</a>
Assurance	libre choix réparateur auto dans les contrats RC AUTO nouveau contrats + contrats tacite reconduction mention obligatoire sur appel de la prime	19/03/2014	<a href="#">Art L. 211-5-1 Code des Assurances</a>
Assurance emprunteur	L'article prévoit le fonctionnement des contrats d'assurance emprunteur et les possibilités de de les modifier. Il introduit la possibilité de résilier cette assurance après un délai de 12 mois pour les contrats conclus à partir du 26/07/2014.	26/07/2014	<a href="#">Article L. 312-9 du code de la consommation</a>

Assurance emprunteur	L'article introduit la possibilité de résilier cette assurance après un délai de 12 mois pour les contrats conclus à partir du 26/07/2014 en respectant les conditions fixées par l'article L, 312-9 du Code de la Consommation.	26/07/2014	<a href="#">Article L 312-12-2 code des assurances</a>
Assurance emprunteur	L'article introduit la possibilité de résilier cette assurance après un délai de 12 mois pour les contrats conclus à partir du 26/07/2014 en respectant les conditions fixées par l'article L, 312-9 du Code de la Consommation.	26/07/2014	<a href="#">Article L 221-10 code de la mutualité</a>
Assurances	Possibilités de résiliation et conditions consommateur branches définies par décret	inconnue	<a href="#">Article L 113-15-2 code des assurances</a>
Assurances	Obligation d'informer de façon claire sur les tarifs, les conditions de prise en charge, Article concerne les assurances,	inconnue	<a href="#">Article L 131-3 code des assurances</a>
Assurances	Obligation d'informer de façon claire sur les tarifs, les conditions de prise en charge, Article concerne les institutions de prévoyance	inconnue	<a href="#">Article L 931-3-3 code de la sécurité sociale</a>
Assurances	Obligation d'informer de façon claire sur les tarifs, les conditions de prise en charge, Article concerne les mutuelles	inconnue	<a href="#">Article L 211-11 code de la mutualité</a>
Auto école	restitution dossier gratuite sur demande du candidat	19/03/2014	<a href="#">Article L 213-2 al1 code de la route</a>
Auto école	Transfert dossier élève d'un établissement à l'autre gratuit	inconnue	<a href="#">Art L213-2 al 2 du Code de la Route</a>
Avions	remboursement des taxes et redevances individualisées dans les transport aérien, gratuit si par Internet - retenue maxi de 20 % par autre moyen	14/06/2014	<a href="#">Art L. 113-8 du Code de la Consommation</a>
Banques	Gratuité fermeture compte dépôt ou livret. Service d'aide à la mobilité bancaire. R2capitulatif des opérations dans les 5 jours ouvrés de la fermeture des opérations automatiques. Information ancien client jusqu'à 13 mois en arrière	inconnue	<a href="#">Article L 312-1-7 du CMF</a>
Clauses abusives	Extension de l'action en cessation de l'autorité administrative à « tous les contrats identiques conclus par le même professionnel avec des consommateurs, y compris les contrats qui ne sont plus proposés »	19/03/2014	<a href="#">Art L. 421-2 et L. 421-6 Code de la consommation</a>

Clauses abusives	Extension de l'action des associations agréées de consommateurs à « tous les contrats identiques conclus par le même professionnel avec des consommateurs, y compris les contrats qui ne sont plus proposés »	19/03/2014	<a href="#">Art L. 421-2 et L. 421-6 Code de la consommation</a>
Clauses abusives	Extension de l'office du juge qui « écarte d'office, après avoir recueilli les observations des parties, l'application d'une clause dont le caractère abusif ressort des éléments du débat »	19/03/2014	<a href="#">Article L. 141-4 du code de la consommation</a>
Clauses abusives	Application des dispositions sur les clauses abusives si vente a lieu avec application de l'article L. 139-1 code de la consommation ( liens étroits avec pays client )	19/03/2014	<a href="#">Article L135-1 du code de la consommation</a>
CNIL	Renforcement des pouvoirs de la CNIL en matière de labellisation de produits et procédures conformes aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 (pouvoir d'initiative, pouvoir de retrait)	19/03/2014	<a href="#">Art 11</a>
Contrat de pétrole ou de gaz liquéfié	L'article communque la définition des contrats concernés par la vente de pétrole ou de gaz liquéfié	01/11/2014	<a href="#">Article L121-106 du Code de la Consommation</a>
Contrat de pétrole ou de gaz liquéfié	Le contenu des contrats écrits est fixé par l'article 121-107 du Code de la Consommation.	01/11/2014	<a href="#">Article L121-106 du Code de la Consommation</a>
Contrat de pétrole ou de gaz liquéfié	La durée ne peut excéder 5 ans selon l'article L. 121-108 du Code de la Consommation	01/11/2014	<a href="#">Article L121-106 du Code de la Consommation</a>
Contrat de pétrole ou de gaz liquéfié	De même , il est introduit une obligation d'information sur la sécurité définie par arrêté et ce en application de l'article L. 121-109 du Code de la Consommation.	01/11/2014	<a href="#">Article L121-106 du Code de la Consommation</a>
Contrat de pétrole ou de gaz liquéfié	L'article L. 121-110 du Code de la Consommation fixe les règles pour le changement du contenu du contrat avec précisions en cas d'imprécision sur le mode de calcul des tarifs,	01/11/2014	<a href="#">Article L121-106 du Code de la Consommation</a>

Contrat de pétrole ou de gaz liquéfié	L'article L. 121-111 du Code de la Consommation impose un délai de 30 jours pour la restitution de l'avance ou du dépôt de garantie. A défaut majoration de 50 %, En cas de vente du bien immobilier, il est interdit de soumettre le remboursement à la signature d'un contrat par l'acheteur.	01/11/2014	<a href="#">Article L121-106 du Code de la Consommation</a>
Contrat de pétrole ou de gaz liquéfié	Dispositions L 121-106 à L 121-111 d'ordre public	01/11/2014	<a href="#">Article L121-106 du Code de la Consommation</a>
Contrat d'achat de métaux précieux	Il doit être remis un contrat écrit remis au moment de sa conclusion.	19/03/2014	<a href="#">L121-100 du Code de la Consommation</a>
Contrat d'achat de métaux précieux	Un délai de rétractation de 24H inviolable est instauré.	19/03/2014	<a href="#">Article L121-102 du code de la consommation</a>
Contrat d'achat de métaux précieux	Des sanctions sont prévues pour le non respect des articles L. 100 à L. 121-102	19/03/2014	<a href="#">Article l122-104 du code de la consommation</a>
Contrat d'achat de métaux précieux	Il est fait obligation de payer par chèque barré ou virement sur le compte du vendeur.	19/03/2014	<a href="#">Article L112-6 du Code Monétaire et Financier</a>
Contrat d'achat de métaux précieux	Cet article va imposer le contenu détaillé du contrat	inconnue	<a href="#">Article L121-101 du code de la consommation</a>
Contrat d'achat de métaux précieux	Un affichage des prix selon modalités à fixer par décret va être rendu obligatoire.	inconnue	<a href="#">L121-99 du Code de la Consommation</a>
Contrat de transport hors déménagement	Un délai de 10 jours est introduit dans le paysage juridique si consommateur ne peut vérifier l'état lors de l'enlèvement ou de la livraison.	19/03/2014	<a href="#">Article L121-105 DU Code de la Consommation</a>
Contrats	Préalablement à la conclusion d'un contrat, des paiements supplémentaires peuvent être mis à la charge du consommateur s'il a donné son assentiment express, Dans le cas contraire, ces sommes doivent lui être remboursées.	14/06/2014	<a href="#">Art L.114-1 du Code de la Consommation</a>

Contrats	Une amende de 3000 € ou 15000 € pour une personne morale si l'entreprise n'a pas respecté l'article L. 114-1 du Code de la Consommation	14/06/2014	<a href="#">Art L.114-2 du Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Dispositions spéciales aux contrats hors établissements : - Obligation d'information précontractuelle : fourniture sur papier, ou sous réserve de l'accord du consommateur, sur un autre support durable Obligation de fourniture d'un exemplaire du contrat, sur papier signé par les parties, ou avec l'accord du consommateur, sur un autre support durable, confirmant l'engagement exprès.	19/03/2014	<a href="#">Art L 121-18 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Dispositions spéciales aux contrats hors établissements - Contenu imposé par la loi, sous peine de nullité (informations précontractuelles, formulaire type de rétractation, encadrement spécial pour la fourniture d'un contenu numérique indépendant de tout support matériel)	19/03/2014	<a href="#">Art L 121-18-1 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Dispositions spéciales aux contrats hors établissements : - Interdiction de tout paiement ou contrepartie avant l'expiration d'un délai de 7 jours à compter de la conclusion du contrat sauf contrats conclus au cours de réunions à domicile, abonnement aux journaux quotidiens, services à la personne, travaux d'entretien ou de réparation réalisés en urgence)	19/03/2014	<a href="#">Art L 121-18-2 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Protection de la sphère privée lors de démarchage par téléphone.pour les contrats de services financiers	19/03/2014	<a href="#">Art L 121-31 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Définition des contrats de vente à distance ou hors établissement	14/06/2014	<a href="#">Art L. 121-16 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Exclusions des définition des contrats de vente à distance ou hors établissement	14/06/2014	<a href="#">Art L. 121-16-1 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Les contrats d'énergie sont concernés par l'article L. 121-16,	14/06/2014	<a href="#">Art L. 121-16-2 Code de la Consommation</a>

Contrats conclus à distance	Il est instauré une obligation de communiquer sur les frais, les délais de rétractation. En cas de non respect, la nullité des frais est acquise pour le consommateur.	14/06/2014	<a href="#">Art L. 121-17 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Lors de la signature d'un contrat de vente à distance, le professionnel met à disposition du consommateur les informations prévues par l'article L. 121-17	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-19 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Lorsque la technique de communication à distance utilisée impose des limites d'espace ou de temps pour la présentation des informations, le professionnel fournit au consommateur, avant la conclusion du contrat et dans les conditions mentionnées au I de l'article L. 121-17, au moins les informations relatives aux caractéristiques essentielles des biens ou des services, à leur prix, à son identité, à la durée du contrat et au droit de rétractation.	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-19-1 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Une confirmation écrite de la commande après la conclusion et au plus tard avant l'exécution du contrat de livraison ou de l'exécution du service doit être adressée au consommateur.	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-19-2 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Toute Commande par Internet doit respecter l'obligation d'informer de façon claire AVANT la validation du contrat !	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-19-3 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	La responsabilité du vendeur est engagée dans les contrats conclus à distance. Il n'existe pas d'exonération de la faute commise par la sous-traitance sauf cas de force majeure définie par le Code Civil.	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-19-4 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Un Délai de rétractation de 14 jours avec définition des différents cas pour les livraisons différées est instauré en lieu et place du délai de 7 jours..	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-21 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Un délai de rétractation de 14 jours avec définition des différents cas pour les livraisons différées est instauré, Il est prolongé de 12 mois si en cas d'absence d'information sur cette possibilité. Toutefois, si la livraison intervient dans ce délai, il est instauré un nouveau délai de 14 jours à partir de la dte de livraison.	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-21-1 Code de la Consommation</a>

Contrats conclus à distance	Le consommateur doit envoyer au professionnel la demande dans un délai inférieur à celui prévu pour le délai de rétractation. Cet article impose le formalisme à respecter par le consommateur à qui incombe la charge de la preuve.	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-21-2 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Si le renvoi du matériel est effectué sous 15 jours, le consommateur ne supporte que les coûts directs de renvoi des biens sauf si le professionnel les prend à sa charge.	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-21-3 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	En cas de rétractation, le professionnel doit rembourser dans un délai de 14 jours, Des sanctions sont prévues en cas de non respect.	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-21-4 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Il est instauré un délai de rétractation raccourci à la demande du consommateur. Celui-ci doit le manifester de façon express,	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-21-5 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Délai de rétractation contrat de fourniture de contenu numérique	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-21-6 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Conséquences du délai de rétractation	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-21-7 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Exclusions des biens et services exclus du délai de rétractation	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-21-8 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Sanctions pénales en cas de non respect articles L. 121-18 à L 121-18-2	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-23 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Application droit français si vendeur étranger a son centre d'intérêt vers la France ou démarché le consommateur sur le territoire.	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-24 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Définition de la fourniture de services financiers	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-26 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	notion d'application de la fourniture de services financiers	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-26-1 Code de la Consommation</a>

Contrats conclus à distance	Informations à communiquer pour la fourniture de services financiers	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-27 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Obligation de communiquer avant la signature les informations prévues par l'article L 121-27	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-28 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Conséquence de l'application du délai de rétractation	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-30 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Loi française si société établie hors de l'UE pour les services financiers	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-32 Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance - NTIC	Les modalités d'exécution du contrat en cas de démarchage suivi de la rétractation sont précisées, Cela concerne les contrats Internet ou de téléphonie, Le matériel doit être restitué et en cas d'utilisation des services avant le délai de rétractation, la somme correspondant à cet usage est due.	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-83-2 du Code de la Consommation</a>
Contrats conclus à distance	Délai de rétractation de 14 jours pour les contrats de services financiers	26/07/2014	<a href="#">Art L 121-29 Code de la Consommation</a>
Crédit	Délai de rétractation porté à 14 jours pour l'acheteur et obligation de signifier le refus 7 jours après l'acceptation	26/07/2014	<a href="#">Article L 311-36 du Code de la consommation</a>
Crédit hypothécaire	Suppression hypothèque rechargeable	01/07/2014	<a href="#">Article 2422 du code civil</a>
crédit revolving	Lorsqu'une carte de paiement émise par un établissement de crédit est associée soit à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable, soit à un compte de paiement et à un crédit renouvelable, l'utilisation du crédit doit résulter de l'accord exprès du consommateur exprimé lors du paiement avec la carte ou dans un délai raisonnable, à réception de l'état actualisé de l'exécution du contrat de crédit prévu à l'article L. 311-26.	19/03/2014	<a href="#">Article L. 311-17-1 code de la consommation</a>
crédit revolving	Il est instauré une interdiction de toute liaison entre carte de fidélité et carte de crédit.	18/12/2014	<a href="#">Article L 311-17 code de la consommation</a>
Crédits revolving	La publicité portant sur la carte mentionnée au premier alinéa du présent	19/03/2014	<a href="#">Art L. 311-16 Code de la Consommation</a>
Crédits revolving	Suspension de tout crédit renouvelable au bout d'un an d'inutilisation, mais possibilité de le réactiver pendant l'année qui suit, à la demande de l'emprunteur et après vérification de la solvabilité de ce dernier.	19/03/2014	<a href="#">Art L. 311-16 Code de la Consommation</a>

Crédits revolving	Résiliation de plein droit au bout de deux ans d'inutilisation.	19/03/2014	<a href="#">Art L. 311-16 Code de la Consommation</a>
Crédits revolving	Obligation de proposer un crédit amortissable si achat > à 1000€ sur lieu de vente et vente à distance entrée en vigueur 9 mois après publication décret	inconnue	<a href="#">Article L. 311-8-1 code de la consommation</a>
Découvert autorisé	intérêts ou frais négligeables sur découvert - 3 mois. Exclusion crédit à la consommation	19/03/2014	<a href="#">Art L. 311-3 al 4 Code de la Consommation</a>
Défaillance paiement	Pouvoir de la GDCCRF de faire suspendre les paiements des consommateurs en cas de défaillance prévisible	19/03/2014	<a href="#">Article L 141-1-1 du Code de la</a>
définition conso	consommateur physique ou pro à des fins sans liens avec son activité	19/03/2014	<a href="#">Code de la consommation - Article préliminaire  </a>
Démarchage par téléphone	L'article définit le contenu du contrat qui est proposé par les fournisseurs d'énergie, Il impose un délai de rétractation et les conséquences de l'exercice de celui-ci.	19/03/2014	<a href="#">Art L 121-87 du Code de la Consommation</a>
Démarchage par téléphone	Est interdite la prospection directe au moyen d'un automate d'appel, d'un télécopieur ou d'un courrier électronique utilisant, sous quelque forme que ce soit, les coordonnées d'une personne physique qui n'a pas exprimé son consentement préalable à recevoir des prospections directes par ce moyen.	19/03/2014	<a href="#">Article L 34-5 du code des postes et télécommunications</a>
Démarchage par téléphone	Obligation d'envoyer un contrat après démarchage par téléphone et de se présenter, Le consommateur n'est engagé qu'à la revoit du contrat.	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-20 Code de la Consommation</a>
Démarchage par téléphone	Création d'une liste enregistrant l'opposition au démarchage par téléphone	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-34 Code de la Consommation</a>
Démarchage par téléphone	Amende de 15000 € ou 75000 € pour personne morale si non respect de l'article L. 121-34 du Code de la Consommation	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-34-1 Code de la Consommation</a>
Démarchage par téléphone	Interdiction d'utiliser un numéro masqué	14/06/2014	<a href="#">Article L 121-34-2 du Code de la Consommation</a>

Démarchage par téléphone	Modalités d'exécution du contrat en cas de démarchage suivi de la rétractation	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-83-2 du Code de la Consommation</a>
eau	Commande obligatoire du consommateur. A défaut, nullité.	19/03/2014	<a href="#">Art L. 122-3 Code de la Consommation</a>
Energie	Conditions de forme des contrats d'énergie	19/03/2014	<a href="#">Art L 121-87 du Code de la Consommation</a>
Energie	Obligation pour les fournisseurs d'énergie de proposer gratuitement le mandat compte à leurs clients	19/03/2014	<a href="#">Art L. 121-91-1 du Code de la Consommation</a>
Energie	Interdiction pour les fournisseurs d'énergie d'appliquer des frais liés au rejet de paiement aux personnes bénéficiant des tarifs sociaux	19/03/2014	<a href="#">Art L. 121-92-1 du Code de la Consommation</a>
énergie	Commande obligatoire du consommateur. A défaut, nullité.	19/03/2014	<a href="#">Art L. 122-3 Code de la Consommation</a>
Escroquerie	Répression de l'escroquerie à la boule de neige	19/03/2014	<a href="#">Article L 122-7 code de la consommation</a>
Foires et salons	Obligation de mention dans les contrats assortis d'une offre de crédit affecté, dans un encadré apparent, de l'existence d'un droit de rétractation pour le crédit affecté servant à financer l'achat, et des conséquences de l'exercice dudit droit sur le contrat principal.	19/03/2014	<a href="#">Art L. 121-98 Code de la Consommation</a>
Foires et salons	Une Mention spéciale doit être portée sur les contrats des foires précisant l'absence de délai de rétractation;	inconnue	<a href="#">Article L 121-97 code de la consommation</a>
Garantie commerciale	Il s'agit de l'engagement contractuel du professionnel en vue du remboursement, du remplacement ou de la réparation du bien en sus de ses obligations légales visant à garantir la conformité du bien. Un contrat écrit doit être remis à l'acheteur. Le contrat mentionne clairement que le vendeur reste tenu des garanties légales. En cas de non respect, la garantie demeure valable et l'acheteur peut s'en prévaloir.	19/03/2014	<a href="#">Art L. 211-15 Code de la Consommation</a>
Garantie decennale	Une attestation d'assurance doit être comme preuve. La présence d'une garantie decennale doit être mentionnée dans l'acte notarié ou son absence si la vente porte sur un bien immobilier ayant - 10 ans.	inconnue	<a href="#">Article L 243-2 code des assurances</a>

Garanties	Il est instauré une obligation de mentionner dans un contrat séparé les prestations non prévues dans les garanties commerciales	19/03/2014	<a href="#">Art L 211-19 du Code de la Consommation</a>
Garanties	L'application des dispositions sur les garanties est impérative si la vente a lieu avec application de l'article L. 139-1 du code de la consommation ( liens étroits avec pays client )	19/03/2014	<a href="#">Article L211-18 du Code de la Consommation</a>
Garanties	La garantie de conformité pour les objets neufs est portée à 24 mois. Elle reste à 6 mois pour les objets d'occasion.	18/03/2016	<a href="#">Art L 211-7 du Code de la Consommation</a>
Garanties	Une mention dans les contrats de la garantie légale et de la mise en œuvre et des vices cachés ainsi que des garanties commerciales est maintenant obligatoire.	inconnue	<a href="#">Art L 133-3 du Code de la Consommation</a>
lieu de Signature contrat	Définition de la notion de lien étroit avec un état membre	19/03/2014	<a href="#">L. 139-1 Code de la Consommation</a>
Livraison biens ou services	Règles juridiques fixées pour le retard de livraison ou de d'exécution d'un service. Remplace le L. 114-1, Si non fait dans le délai de 30 jours, possibilité de résilier après mise en demeure délai raisonnable, Pénalités si remboursement arrhes ou acomptes non fait dans un délai de 14 jours.	14/06/2014	<a href="#">Art L. 138-1 à L 138-3 Code de la Consommation</a>
Livraison biens ou services	Consommateur responsable en cas de dommages au moment où il prend possession du bien si le transporteur est choisi par le vendeur ou au transporteur de son choix s'il expédie le bien	14/06/2014	<a href="#">Art L. 138-4 à L 138-5 Code de la Consommation</a>
Loteries publicitaires	Définition des loteries publicitaires	19/03/2014	<a href="#">Art L 121-36 Code de la Consommation</a>
Loteries publicitaires	Conditions pour demander des frais et de demander une commande	19/03/2014	<a href="#">Art L 121-36-1 Code de la Consommation</a>
Loteries publicitaires	Formalisme des offres publicitaires et présentation	19/03/2014	<a href="#">Art L 121-37 Code de la Consommation</a>
Maisons de retraite	Pas de sommes dues après le décès du résident, et après déménagement de ses affaires. En cas de décès du résident en cours de mois, pas de facturation de la totalité du mois en cours.	19/03/2014	<a href="#">Art L314-10 Code de l'Action sociale et des familles</a>

Maisons de retraite	État des lieux contradictoire ; à défaut, pas de frais de remise en état. L314-10-2 et L311-7-1 nouveaux contrats	19/03/2014	<a href="#">Art L311-7-1 du Code de l'Action sociale et des familles</a>
Médiation	Obligation d'information du consommateur par le professionnel, lors de la conclusion d'un contrat écrit, de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends	19/03/2014	<a href="#">Art L. 133-4 Code de la Consommation</a>
Obligation d'informer	Obligation d'une information loyale des sites Internet comparateurs.	19/03/2014	<a href="#">Art L. 111-5 du Code de la Consommation</a>
Obligation d'informer	Définition de l'obligation d'informer renforcé avec date de livraison impérative si la livraison est différée	14/06/2014	<a href="#">Art L. 111-1 Code de la Consommation</a>
Obligation d'informer	Mention complémentaires à communiquer sur les contrats de prestations de services.	14/06/2014	<a href="#">Art L. 111-2 Code de la Consommation</a>
Obligation d'informer	Obligation de communiquer la durée de détention des pièces détachées avant la signature du contrat.	14/06/2014	<a href="#">Art L. 111-3 Code de la Consommation</a>
Obligation d'informer	La charge de la preuve pour les articles L. 111-1 à L. 111-3 incombe aux professionnels	14/06/2014	<a href="#">Art L. 111-4 du Code de la Consommation</a>
Obligation d'informer	Amende de 3000 € ou 15000 € pour personne morale si non respect des articles L. 111-1 à L. 111-3 et L. 111-5	14/06/2014	<a href="#">Art L. 111-6 du Code de la Consommation</a>
Obligation d'informer	Obligation d'indiquer l'origine du pays d'origine pour les produits alimentaires	14/06/2014	<a href="#">Art L. 112-11 Code de la Consommation</a>
Obligation d'informer	Obligation d'indiquer l'origine du pays d'origine pour la viande ou les plats transformés	14/06/2014	<a href="#">Art L. 112-12 Code de la Consommation</a>

Obligation d'informer	Obligation d'informer pour les vendeurs de biens ou de services	14/06/2014	<a href="#">Art L. 113-3 Code de la Consommation</a>
Obligation d'informer	Obligation de fournir le mode de calcul du prix si celui-ci n'est pas établi à la signature du contrat	14/06/2014	<a href="#">Art L. 113-3-1 Code de la Consommation</a>
Obligation d'informer	Amende de 3000 € ou 15000 € pour personne morale si non respect de l'article L. 113 du Code de la Consommation	14/06/2014	<a href="#">Art L. 113-3-2 Code de la Consommation</a>
Opérateurs de téléphonie	Possibilité de laisser des messages aux opérateurs sur publicité non signalée	19/03/2014	<a href="#">Articles L 121- 145 et L 121- 46 code de la consommation</a>
Opérateurs de téléphonie	Sanctions en cas de non respect des articles L 121-42 à l 121-44	18/09/2014	<a href="#">Article L 121-49 du code de la consommation</a>
Opérateurs de téléphonie	Obligation dde fournir uin numéro permettant d'obtenirt toutes les informations	19/03/2016	<a href="#">Article L 121-42 du code de la consommation</a>
Opérateurs de téléphonie	Blocage de numéros à valeur ajouté proposé par opérateur. Arrêté entre 18 et 24 mois après promulgation loi	inconnue	<a href="#">Article L 121-47 du Code de la consommation</a>
Parcmètres	Durée minimale de facturation des parcmètres de 15 minutes pour une durée inférieure à 12h	01/07/2015	<a href="#">Art L. 113-7 du Code de la Consommation</a>
Pratiques trompeuses	Lorsque le moyen de communication utilisé impose des limites d'espace ou de temps, il y a lieu, pour apprécier si des informations substantielles ont été omises, de tenir compte de ces limites ainsi que de toute mesure prise par le professionnel pour mettre ces informations à la disposition du consommateur par d'autres moyens	19/03/2014	<a href="#">Art L. 121-1 - II</a>
Publicité	Définition utilisation du nom d'un service pubic pour l'équipement de la maison ou des réparations dans le bâtiment.	19/03/2014	<a href="#">Article L 731-1 code propriété industrielle</a>

Publicité	Modalités et durée habilitation	19/03/2014	<a href="#">Article L 731-2 code propriété industrielle</a>
Rachat de crédits	Toute publicité pour des opérations de regroupement de crédits doit faire apparaître de manière claire et apparente le coût du crédit avant et après la réalisation du rachat	19/03/2014	<a href="#">Art L. 311-5 Code de la Consommation</a>
Recouvrement créances	Fait de solliciter ou de percevoir d'un consommateur des frais de recouvrement dans des conditions contraires au deuxième alinéa de l'article L. 111-8 du code des procédures civiles d'exécution puni des peines prévues à l'article L. 122-12 du code de la consommation	19/03/2014	<a href="#">Art L. 122-16 Code de la Consommation</a>
Rémunération vendeur crédits	Interdiction de toute rémunération du vendeur en fonction du taux ou du type de crédit qu'il fait contracter et ce quelque que soit le crédit	19/03/2014	<a href="#">Art L. 313-11 Code de la Consommation</a>
Restaurant	Définition maitre restaurateur	19/03/2014	<a href="#">Art L. 121-82-2 Code de la Consommation</a>
Restauration collective	Dispositions relatives à la qualité et à la transparence dans l'élaboration des plats proposés dans le cadre d'une activité de restauration commerciale	19/03/2014	<a href="#">Art L. 121-82-1 Code de la Consommation</a>
Santé	Abrogation du monopole de vente par les pharmaciens de produits d'entretien ou d'application des lentilles oculaires de contact,	19/03/2014	<a href="#">Art L. 4211-1 -2è Code Santé Publique</a>
Santé	Abrogation du monopole de vente par les pharmaciens des test destinés au diagnostic de la grossesse ainsi que des test d'ovulation	19/03/2014	<a href="#">Art L. 4211-1 -8è Code Santé Publique</a>
Solidarité crédits	Lorsque le montant cumulé des emprunts qui n'ont pas été conclus avec le consentement des deux co-emprunteurs apparaît excessif, le conjoint (mariage) ou le partenaire (PACS) n'est pas tenu solidairement des dettes ainsi contractées.	19/03/2014	<a href="#">Art 220 Code Civil</a>
Solidarité crédits	Lorsque le montant cumulé des emprunts qui n'ont pas été conclus avec le consentement des deux co-emprunteurs apparaît excessif, le conjoint (mariage) ou le partenaire (PACS) n'est pas tenu solidairement des dettes ainsi contractées.	19/03/2014	<a href="#">Art 515-4 Code Civil</a>

surendettement	La fiche de dialogue, remises lors des opérations de crédit conclues sur le lieu de vente ou au moyen d'une technique de communication à distance, doit être conservée par le prêteur durant toute la durée du prêt	19/03/2014	<a href="#">Art L. 311-10 Code de la Consommation</a>
Surendettement	Délai des plans ramené à 7 ans au lieu de 8 sauf prêts immobiliers concernés	inconnue	<a href="#">Article I 311-6 code de la consommation</a>
surendettement	Pouvoir de la commission de surendettement Délai des plans ramené à 7 ans au lieu de 8 sauf prêts immobiliers concernés résidence principale ou apurement dettes avec maintien résidence principale	inconnue	<a href="#">Article L 331-7 du Code de la consommation</a>
surendettement	Gestion du FICP - Délai des plans ramené à 7 ans au lieu de 8 sauf prêts immobiliers concernés	inconnue	<a href="#">Article L 333-4 code de la consommation</a>
surendettement	Délai des plans ramené à 7 ans au lieu de 8 sauf prêts immobiliers concernés	inconnue	<a href="#">Article L 332-10 code de la consommation</a>
Tacite reconduction	Precisions sur les modalités d'information du consommateur avant la reconduction tacite des contrats de prestations de service : obligation d'information par lettre nominative ou courrier électronique dédié ; date limite de résiliation insérée dans un encadré, reproduction intégrale de l'article L. 136-1 dans les contrats concernés.	19/03/2014	<a href="#">L. 136-1 Code de la Consommation</a>
Tacite reconduction	Insertion de l'article L. 136-1 dans les contrats concernés	19/03/2014	<a href="#">Article L. 136-2 du Code de la Consommation</a>
Télécommunications	Non-imputation, par les fournisseurs de services de communication électroniques, de frais liés au rejet de paiement, aux personnes en état de fragilité	19/03/2014	<a href="#">Art L. 121-84-10-1 Code de la Consommation</a>
Téléphonie	Obligation de communiquer le fonctionnement des services	19/03/2014	<a href="#">Art L 121-83-1 du Code de la Consommation</a>
Téléphonie	Modalités d'exécution du contrat en cas de démarchage suivi de la rétractation	14/06/2014	<a href="#">Art L 121-83-2 du Code de la Consommation</a>

Timeshare	Interdiction de demander des garanties, des paiements avant expiration des délais de rétractation L. 121- 69 à L. 121-71	19/03/2014	<a href="#">Article L121-75 du code de la consommation</a>
Usure	Pérennisation comité de l'usure	19/03/2014	<a href="#">Article L 313-3 du code de la consommation</a>
Vente avec prime	Suppression des conditions de licéité tenant à la valeur des primes ("menus objets ou services de faible valeur, échantillons"), concerne aussi les vente à la postiche, art L. 120-1 code consommation	19/03/2014	<a href="#">Art L. 121-35 Code de la Consommation</a>